

● **LOGEMENTS SOCIAUX ANAH**

- Plafond des loyers Martinique pour les conventions passées à compter du 1er janvier 2013

○ Prix au m <sup>2</sup> par tranche	LCTS	LC	LI
○ jusqu'à 28 M2	6,87 €	8,04 €	9,65 €
Entre 28 et 42 M2 (14 m <sup>2</sup> au plus)	6,31 €	6,98 €	8,38 €
Au dessus de 42 M2	5,75 €	5,92 €	7,10 €

**Nota :** le calcul du loyer se fait par application progressive du prix au m<sup>2</sup> par tranche de surface. L'exemple qui suit est une illustration de ce procédé.

Soit un logement de 60 m<sup>2</sup> de surface habitable appelé à être loué en loyer conventionné (colonne LC).

Montant du loyer = 28 m<sup>2</sup> X 8,04 € + 14 m<sup>2</sup> X 6,98 € + 18 m<sup>2</sup> (60 – 42) X 5,92 € = 429,40 €

- POUR LES **BAUX CONCLUS OU RENOUVELES EN 2013** LES PLAFONDS DE RESSOURCES DES LOCATAIRES A PRENDRE EN COMPTE SONT LES SUIVANTS

Catégorie de ménage	Logement conventionné très social LCTS	Loyer conventionné LC	Loyer intermédiaire LI
personne seule	10 908	19 834	35 718
2 personnes sans personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages	15 894	26 487	47 695
3 personnes ou personne seule + 1 personne à charge ou jeune ménage seul	19 111	31 853	57 356
4 personnes ou personnes seule + 2 personnes à charge	21 266	38 454	69 239
5 personnes ou personne seule + 3 personnes à charge	24 881	45 236	81 449
6 personnes ou 1 personne seule + 4 personnes à charge	28 040	50 981	91 790
Par personne supplémentaire	+ 3 127	+ 5 687	+ 10 238